



## PARTIES PRENANTES

## ENTREPRISE

**Nom entreprise :** Terra Hominis

**Chiffre d'Affaires (2015) :**  
448 500 euros

**Effectif (2019) :** entre 6 et 9 salariés

**Pays (siège social) :**  
France

**Site internet :**  
<https://terrahominis.com/>

### Contact :

Ludovic Aventin,  
Fondateur : 06 85 32 65 97

—  
ludovic.aventin@terrahominis.com

Rozenn Mourrain, relation  
associés : 06 77 79 88 76 –  
rozenn@terrahominis.com

Gabriel Wurceldorf, relation  
associés : 06 86 01 64 79 –  
gabriel@terrahominis.com

## TERRA HOMINIS, pour faciliter le développement viticole avec l'humain et la convivialité

### CONTEXTE

La plantation d'une vigne coûte en moyenne 17 000 € et s'échelonne sur 3 ans avant de correspondre à une année de vendange classique. A cela s'ajoute le prix de la terre, souvent élevé dans les régions productives, qui doit être investi par tout jeune viticulteur qui s'installe. Le marché du vin est large et dynamique mais très compétitif. Pour répondre à ces problématiques, l'entreprise Terra Hominis innove en proposant des financements participatifs de domaines viticoles. Première société à mission du monde viticole, elle facilite ainsi l'installation, la transmission et le développement de domaines viticoles, en créant des vignobles en copropriété respectueux de l'environnement.

### OBJECTIFS

- Créer des vignobles en copropriété grâce au financement participatif
- Permettre l'installation de jeunes vigneron, la transmission de vignobles et le développement de vignobles reconnus
- Rassembler des passionnés du vin autour d'un projet commun
- Protéger la diversité des vignobles



*Terra Hominis spécialisée dans le financement participatif de domaines viticoles afin de faciliter l'installation ou le développement de vigneron*

### DÉMARCHE

Terra Hominis, entreprise créée en 2011, soutient des vigneron respectueux de l'environnement en créant des vignobles en copropriété grâce au financement participatif, à partir de 1 300 € la part.

Le premier vignoble en copropriété a été créé dans le parc régional du Haut Languedoc. Aujourd'hui, TERRA HOMINIS compte 31 projets en copropriété en Occitanie, dans le Bordelais, la Loire et à Cognac, regroupant plus de 2500 associés. Elle souhaite s'étendre à toutes les régions viticoles de France.

Pour en savoir plus

<https://www.facebook.com/terrahominis/>

Avec l'investissement participatif viticole, l'épargnant achète une partie du foncier dont il est copropriétaire qui sera mis en fermage pour son exploitation. L'investissement varie entre 1300 € et 2500 € la part, versée en une seule fois. Cette part est valable à vie et cessible aux héritiers. Le vigneron paie un fermage aux propriétaires sous forme de bouteilles. Les propriétaires sont informés de la vie du vignoble, peuvent participer aux vendanges, à l'assemblage et peuvent avoir des micro-cuvées à leur nom, au cours des 250 événements qui sont organisés en moyenne par an pour les associés. En parallèle, 18 clubs de toutes sortes (dégustation, rugby, plaisance, golf) ont été créés par les associés et les vignobles.

La structure souhaite éviter toute spéculation en limitant le nombre d'associés possibles et en les sélectionnant en fonction de leur adhésion à la démarche de Terra Hominis. Celle-ci se base sur une approche humaine où l'objectif est de permettre à des vigneronnes de démarrer leur activité sans avoir à mobiliser des fonds pour acheter le foncier, permettant ainsi de se concentrer sur la production. Terra Hominis investit dans des terroirs sélectionnés méticuleusement pour aider les vigneronnes à s'installer ou à développer de nouveaux projets. Elle inclut dans ses statuts la notion de mission d'intérêt collectif ou général.

La structure a été récompensée par le Grand Prix Innovation & Territoire 2018 et a été élu Entreprise Humaniste 2019.

## FACTEURS CLÉS DU SUCCÈS

- Démarche fondée sur les valeurs de convivialité, d'amitié, de respect de la terre et du travail bien fait
- Structure reposant sur un montage juridique simple, validé par des experts professionnels
- Système novateur dans le milieu viticole

CONTRIBUTION A LA PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE	BÉNÉFICES POUR LA FILIERE
<ul style="list-style-type: none"><li>• Séparation juridique du foncier de l'exploitation protégeant l'investisseur</li><li>• Apport de sens à l'argent investi par les associés en s'impliquant dans la vie du vignoble</li><li>• Création de lien social entre les associés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dégagement de la pression foncière liée à l'achat de vigne pour le vignoble</li><li>• Accessibilité à des débouchés et à un réseau d'ambassadeurs pour le vignoble</li><li>• Préservation du terroir et du patrimoine culturel</li></ul>

*Ce document a été réalisé par les membres d'AgroParisTech Service Etudes.*

